

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA**Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :**25 novembre 2021**

et qu'elle a été faite le

25 novembre 2021Que le nombre des membres en
exercice est de : 48**Présents : 37****Absents suppléés : 1****Absents excusés : 10**Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales**Délibération n°
DCC2021_12_135****Objet :**Approbation du procès-verbal de la
séance du 23 septembre 2021 et
désignation d'un secrétaire de
séance**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du jeudi 2 décembre 2021**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt et un, le 2 décembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à Gendrey
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome
FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY **Gendrey** : Mme Lydia LUTHRINGER **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérome FASSETNET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigney** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Vitreux** : M. Alain GOMOT.

Suppléés : **Thervay** : M. Alain CHAMPONNOIS

Absents excusés : **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER **Evans** : M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : Mme Sophie NIALON **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **Orchamps** : M. Nicolas JOLY **Ougney** : M. Cédric IVANES **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Martin DAUNE**Procurations de vote** :**Mandants :** **Fraisans** : Mme Sophie NIALON **Orchamps** : M. Nicolas JOLY**Mandataires :** **Fraisans** : Mme Marie-Anne LONGY **Orchamps** : M. Olivier DEMANDRE

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de séance :

- ouvre la séance du Conseil Communautaire,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

Les délibérations peuvent être consultées à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE).

Le compte-rendu de la séance a fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires ainsi qu'à tous les conseillers municipaux comme le prévoit la loi.

Le compte-rendu est joint en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **nomme Monsieur Martin DAUNE comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 23 septembre 2021.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Annexe COMPTE-RENDU DU 23/09/2021

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Jérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Alain GOMOT
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 23 septembre 2021</i>	

Personnes excusées/absentes :

- Evans : M. François GRESSET
- Fraisans : Mme Maire-Anne LONGY
- La Bretenlière : Mme Isabelle GUILLOT
- Montepain : M. Luc BEJEAN
- Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE
- Sermange : M. Michel BENESSIANO
- Serre les Moulières : M. Claude TERRON

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 23 septembre 2021 à 19h30 à la salle des fêtes à Orchamps sous la présidence de M. Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h40 et a été levée à 20h40.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2021 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Alain GOMOT comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 30 juin 2021.

Voté à l'unanimité

- b. *Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

- c. *Modification des membres des commissions intercommunales*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

- **Commission n° 1 « Affaires Générales » :**

Président :	FASSET G.
VP	HENGY S.
VP	BENESSIANO M.
VP	CHOPIN R.
VP	ECARNOT S.

Commune	Titre	Nom	Prénom	
BRANS	M.	DETOT	Dominique	
BRANS	M.	ESTIVALET	Franck	
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël	
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël	
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TERRIER	Sophie	
DAMPIERRE	Mme	PICOT	Stéphanie	Démission
DAMPIERRE	M.	PHILIPPE	Aurélien	
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain	
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony	
DAMPIERRE	M.	HUSSON	Philippe	
DAMPIERRE	Mme	ROSSIGNOL	Sylvie	
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric	
ETREPIGNEY	M.	HEUZEBOC	Franck	
EVANS	M.	BONNET	André	
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle	
EVANS	M.	DOUDY	Guy-Serge	
EVANS	M.	HUDRY	Jacky	Nouvelle inscription
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia	
LA BARRE	M.	GIMBERT	Philippe	
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie	
LOUVATANGE	M.	MATZ	Martial	
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric	
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DAUNE	Martin	
MUTIGNEY	Mme	JOUELOT	Françoise	
OFFLANGES	M.	LENOBLE	Alexandre	
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas	
OUR	M.	VUILLIN	Didier	
PAGNEY	M.	GANET	Michel	
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe	
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe	
SALANS	M.	BOLE	Alexandre	
SALANS	M.	COINCENOT	Yves	
SALIGNEY	Mme	LAVRY	Josette	
VITREUX	M.	LEVY	Hervé	
VITREUX	Mme	GRANDPERRIN	Sylvie	Nouvelle inscription

• Commission n° 2 « Aménagement du Territoire et Grand Cycle de l'Eau » :

Président :	FASSET G.
VP	ECARNOT S.
VP	CHOPIN R.
VP	ALFONSO S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom	
BRANS	Mme	VIENNOT	Michèle	
BRANS	Mme	CARQUIGNY	Sabine	
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël	
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia	
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël	
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BOULANGER	Marc	
DAMMARTIN MARPAIN	M.	TAMISIER	Daniel	
DAMMARTIN MARPAIN	M.	NIAUX	Pascal	
DAMPIERRE	Mme	RICOT	Stéphano	Démission
DAMPIERRE	M.	MATHEVON	Olivier	
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain	
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony	
DAMPIERRE	Mme	HONORIO	Nathalie	
ETREPIGNEY	M.	SIGNORI	Frédéric	
ETREPIGNEY	M.	LUCEREAU	Daniel	
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric	
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel	
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle	
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge	
EVANS	M.	DELITOT	Alain	
EVANS	M.	MOUGIN	Pascal	
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert	
FRAISANS	M.	EME	Jacques	
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia	
LA BARRE	Mme	BOBILLIER	Christelle	
LA BRETENIERE	Mme	GUILLLOT	Isabelle	
LA BRETENIERE	M.	REGNIER	Jean-Marc	
LOUVATANGE	M.	UILLEMIN	Olivier	
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric	
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine	
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	NIOT	Raphaël	
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	DECHARRIERE	Gabriel	
MUTIGNEY	M.	DRUOT	Eric	
MUTIGNEY	M.	JUSSIAUX	Cyrille	
OFFLANGES	M.	JACQUOT	Gilbert	
OFFLANGES	M.	THABARD	Jean-Claude	
OFFLANGES	Mme	GERARDIN	Ludivine	
ORCHAMPS	M.	DEMANDRE	Olivier	
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas	
OUGNEY	M.	TONNELIER	Nicolas	
OUGNEY	M.	BOLE	Hervé	
OUR	M.	LEFEVRE	Jacques	
OUR	M.	VUILLIN	Didier	
PAGNEY	M.	GANET	Michel	
PLUMONT	M.	KERAVEC	Yannick	
PLUMONT	Mme	JUPILLE	Christine	
RANS	M.	MORLIER	Jean-Louis	
ROMAIN	Mme	CHANCENOTTE	Aurèle	
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe	

SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	BAILLY MAITRE	Florian
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	M.	MERCIER	Pascal
SALIGNEY	M.	LAVRY	Gilbert
SALIGNEY	M.	DODANE	Michel
SERRE LES MOULIERES	M.	ALLEGUEDE	François
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne
VITREUX	M.	GOMOT	Alain
VITREUX	M.	LAMBERT	Sébastien
VITREUX	M.	CABESTANT	Didier

• Commission n° 3 « Bien vivre à Jura Nord » :

Président :	FASSET G.
VP	BENESSIANO M.
VP	VALENTIN L.
VP	GRESET F.
VP	ALFONSO S.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	CORDIER	Bernard
BRANS	M.	MAITROT	Gérard
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	BERNARDIN	Emilie
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TRABEY	Angélique
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BACHELU	Jean-Michel
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	MEYER	Caroline
DAMPIERRE	Mme	DROUHAIN	Nadine
ETREPIGNEY	M.	CHENU	Laurent
ETREPIGNEY	Mme	MICHAUD	Christine
EVANS	Mme	DENOUVEAUX	Sylvie
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	M.	BOURDENET	Raphaël
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
LA BARRE	M.	BOURGEOIS	Daniel
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	Mme	BOTTREAU	Muriel
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	Mme	BIDAL	Valérie
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	GAUTHIER	Stéphane
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	JARILLOT	Delphine
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	MIGEON	Paul
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	MERGEY	Pauline
MUTIGNEY	Mme	ARNUEL	Madeleine
ORCHAMPS	Mme	PANOUILLOT	Barbara

Nouvelle inscription

Nouvelle inscription

Nouvelle inscription

Nouvelle inscription

ORCHAMPS	Mme	NAEGELLEN	Lucette
OUR	M.	BURGSTÄHLER	Jean-Pierre
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
RANS	M.	SCHAEGIS	David
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	Mme	GIRARDOT	Christiane
SALANS	Mme	GUILLEMIN	Annie
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNY	Mme	POISSON	Catherine
TAXENNE	Mme	BELLOT	Cécile
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe et désigne les membres des Commissions avec les modifications présentées ci-dessus.

Voté à l'unanimité

2. FINANCES

- a. *Fonds de péréquation intercommunales et communales 2021 – FPIC – Répartition dérogatoire « A la majorité des 2/3 » entre la Communauté de Communes Jura Nord et les communes membres*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- opte pour la répartition dérogatoire « à la majorité des 2/3 », telle que présentée ci-dessous :

	Répartition du prélèvement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au prélèvement de droit commun (%)	Conformité du prélèvement dérogatoire par rapport à un écart de +/- 30% du prélèvement de droit commun	Répartition du reversement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au reversement de droit commun (%)	Conformité du reversement dérogatoire par rapport à un écart de +/- 30% du reversement de droit commun
Part EPCI		0%	valable	240 000	11%	valable
Part communes membres				94 084		
TOTAL				334 084		

- se prononce favorablement sur les critères et la pondération par l'EI pour la répartition dérogatoire présentés ci-dessous :

	Pondération des critères		
	Revenu par habitant	Potentiel fiscal par habitant (Pf/hab)	Potentiel financier par habitant (Pfi/hab)
Pondération critères pour prélèvement			1.00
Pondération critères pour reversement	0.1	0.1	0.80

- se prononce favorablement sur la répartition du reversement à la majorité des 2/3, à savoir :

- 240 000 € pour la Communauté de Communes Jura Nord,

94 084 € pour les communes membres dont le montant est réparti comme suit :

Nom Communes	Solde
BARRE	1 603
BRANS	1 715
BRETENIERE	1 587
COURTEFONTAINE	2 016
DAMMARTIN-MARPAIN	3 166
DAMPIERRE	9 625
ETREPIGNEY	3 894
EVANS	5 034
FRAISANS	10 188
GENDREY	2 431
LOUVATANGE	495
MONTEPLAIN	1 037
MONTMIREY-LA-VILLE	1 561
MONTMIREY-LE-CHATEAU	1 552
MUTIGNEY	1 628
OFFLANGES	1 783
ORCHAMPS	9 542
OUGNEY	3 123
OUR	1 098
PAGNEY	2 153
PLUMONT	811
RANCHOT	4 388
RANS	4 110
ROMAIN	1 868
ROUFFANGE	1 086
SALANS	5 382
SALIGNEY	1 672
SERMANGE	1 906
SERRE-LES-MOULIERES	1 851
TAXENNE	938
THERVAY	2 921
VITREUX	1 920
TOTAL	94 084,00

- Autorise le Président à engager les procédures administratives nécessaires et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Décision modificative N°2 – Budget Principal

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2021
Détail des modifications n°1

Section investissement									
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte			Dépenses	Recettes	Commentaires	
60		2031	Frais d'études	ASSCO		35 300 00 €		JGA	
61		2108	Autres	SPANC		1 200 00 €		EQUIPEMENTS SPANC	
62		2215	Installations matérielles et outillage techniques	ASSCO		29 000 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
63		2215	Installations matérielles et outillage techniques	ASSCO ASSORDH		24 832 80 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
66	ASS DAMP RANG R	2201	Frais d'études	ASSCO		27 200 00 €		SOL DE ETUDES SUR 2022	
67	ASS LOUVAT	2215	Installations matérielles et outillage techniques	ASSCO ASSLOUV		121 134 50 €		SUivant PREV MARCHE	
68	ASS LOUVAT	2022	F. C. T. V. A.	ASSCO	ASSLOUV		19 880 75 €	SUivant PREV MARCHE	
69	ASS LOUVAT	23111	Agence de l'eau	ASSCO	ASSLOUV		3 709 30 €	SUivant PREV MARCHE	
71	ASS LOUVAT	23118	Autres	ASSCO	ASSLOUV		75 080 30 €	ANNUATION DDTB	
72	ASS LOUVAT	2313	Déplacements	ASSCO	ASSLOUV		3 200 30 €	SUivant PREV MARCHE	
74	ASS MONTMREY	2021	Frais d'études	ASSCO	ASSMONTM	5 400 00 €		SUivant PREV MARCHE	
75	ASS MONTMREY	2021	Frais d'études	ASSCO	ASSMONTM	5 400 00 €		SUivant PREV MARCHE	
76	ASS MONTMREY	23111	Agence de l'eau	ASSCO	ASSMONTM		1 426 50 €	NOTIFICATION SUBV	
77	ASS MONTMREY	23111	Agence de l'eau	ASSCO	ASSMONTM		1 426 50 €	NOTIFICATION SUBV	
78	ASS PADNEY	2021	Frais d'études	ASSCO	ASSPADNE	3 000 00 €		SUivant PREV MARCHE	
79	ASS PADNEY	23111	Agence de l'eau	ASSCO	ASSPADNE		21 422 30 €	NOTIFICATION SUBV	
81	ASS VITREUX	23111	Agence de l'eau	ASSCO	ASSVITR		268 290 30 €	SUivant CONTRAT JRH	
82	ASS VITREUX	2313	Déplacements	ASSCO	ASSVITR		52 736 30 €	SUivant PREV MARCHE	
83	RE S OUDNEY	23111	Agence de l'eau	ASSCO	ASSORDH		2 921 30 €	NOTIFICATION SUBV	
84	STEP DAMP RANG	2021	Frais d'études	ASSCO	STEP RANCHOT	7 750 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
85	STEP DAMP RANG	23111	Agence de l'eau	ASSCO	ASSRANGCH		44 000 30 €	NOTIFICATION SUBV	
86	STEP DAMP RANG	2021	Frais d'études	ASSCO	STEP RANCHOT	7 750 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
87	STEP ORCHAMPS	2021	Frais d'études	ASSCO	ASSORDH	10 000 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
88	STEP ORCHAMPS	2215	Installations matérielles et outillage techniques	ASSCO	ASSORDH	10 000 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
89	STEP ORCHAMPS	2313	Déplacements	ASSCO	ASSORDH		133 353 30 €	SUivant NOUVEAU PREVISIONNEL	
Total investissement						137 378 75 €	637 378 75 €		

Vote à l'unanimité

d. Tarifs relatifs au service ADS (Autorisation du Droit des Sois) – Année 2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide et fixe les tarifs des actes instruits par le service ADS du Grand Dole pour l'année 2020 comme suit :

TYPES DE DOCUMENTS D'URBANISMES	VAUT	TARIFS
Permis de construire	1	253,20 €
Certificat d'urbanisme type b	0,4	101,28 €
Déclaration préalable	0,7	177,24 €
Permis d'aménager	1,2	303,84 €
Permis de démolir	0,8	202,56 €

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- mandate Monsieur le Président à faire les titres de recettes aux différentes communes, qui correspondent aux différents documents d'urbanismes instruits par le service ADS du Grand Dole comme suit :

Refacturation Service ADS 2020

Commune	Cub	DP	PC	PC Modif./Transf.	PA	PD	Calcul EPC	Refacturation
BRANS	2	4	3	0	1	0	7.8	1 974.96 €
DAMPIERRE+PETIT MERCEY	6	42	12	0	0	0	43.8	11 090.16 €
EVANS	13	28	10	3	0	0	37.8	9 570.96 €
GENDREY	0	13	7	1	0	0	17.1	4 329.72 €
LA BARRE	0	6	2	1	0	0	7.2	1 823.04 €
LOUVATANGE	1	5	2	0	0	1	6.7	1 696.44 €
MONTEPLAIN	0	3	4	0	0	0	6.1	1 544.52 €
MONTMIREY - LE- CHATEAU	1	16	2	0	0	0	13.6	3 443.52 €
MUTIGNY	0	6	2	0	0	0	6.2	1 569.84 €
ORCHAMPS	3	20	4	0	1	0	20.4	5 165.28 €
OUGNEY	1	15	7	0	2	0	20.3	5 139.96 €
PAGNEY	0	12	8	1	0	0	17.4	4 405.68 €
RANCHOT	2	16	4	3	3	2	24.2	6 127.44 €
RANS	5	15	4	0	0	2	18.1	4 582.92 €
ROMAIN	5	7	4	0	0	1	11.7	2 962.44 €
SALANS	1	15	4	4	0	0	18.9	4 785.48 €
SALIGNEY	0	5	4	0	0	0	7.5	1 899.00 €
SERMANGE	1	10	1	0	0	0	8.4	2 126.88 €
SERRE-LES-MOULIERES	2	3	5	0	0	0	7.9	2 000.28 €
THERVAY	1	24	9	0	0	0	26.2	6 633.84 €
VITREUX	0	7	0	0	0	0	4.9	1 240.68 €
TOTAL	44	272	98	13	7	6	332.2	84 113.04 €
équivalent epc unitaire	0.40	0.70	1.00	1.00	1.20	0.80		253.20 €
EPC	17.6	190.4	98	13	8.4	4.8	332.2	84 113.03 €

Voté à l'unanimité

e. Instauration de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dite GEMAPI

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- instaure la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – GEMAPI prévue à l'article L.1530 bis du Code général des Impôts ;
- conformément à l'article 1639 A du Code général des impôts, le produit de cette taxe sera voté par le Conseil Communautaire avant le 15 avril de l'année d'imposition.

Voté à l'unanimité

- f. Suppression totale de l'exonération de la TFPB communautaire (taxe foncière sur les propriétés bâties) en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la suppression totalement l'exonération de la TFPB communautaire.

Voté à l'unanimité

3. TRANSITION ENERGETIQUE

- a. Déploiement stratégique d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) :
Demande d'accord de principe avant le 29/10/2021*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur :

- la confirmation de sa volonté de développer l'électromobilité sur son territoire avec le SIEC du Jura ;
- son souhait d'intégrer le réseau public départemental d'IRVE;
- son choix quant à la prise de compétence totale IRVE.

Voté à l'unanimité

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME

- a. ZA « Les Perrières » à Dampierre : vente des parcelles, ZC 309, ZC 320 et ZC 321 à l'entreprise IMOPLAST : annule et remplace la délibération n°DCC2021_06_094*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la vente des parcelles cadastrées ZC 309, ZC 320 et ZC 321, situées sur l'extension de la ZA « Les Perrières » à Dampierre, à l'entreprise IMOPLAST pour un montant de 86 460,00 € ;
- confirme qu'aucune servitude en surface et en tréfonds n'existe à la place du chemin ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ces dossiers ;
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

5. ASSAINISSEMENT

- a. Adoption du RQPS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public) de l'assainissement collectif pour l'exercice 2020*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire est invité, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Voté à l'unanimité

b. Adoption du RQPS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public) de l'assainissement non-collectif pour l'exercice 2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire est invité, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non-collectif.

Voté à l'unanimité

c. Convention d'occupation du domaine public fluvial

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention ;
- se prononce favorablement sur les termes de ladite convention ;
- autorise le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

6. GEMAPI

a. Ruisseau de la Vèze d'Ougney : Proposition de compensation

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte le principe d'indemniser les propriétaires au regard des pertes de terrains exploités sur l'emprise du projet de renaturation de la Vèze d'Ougney dans les conditions suivantes :

- la location des terrains agricoles qui sont sur l'emprise du projet pour 155 euros/ha ;
- la compensation de la perte de culture, qui seraient fixées sur un manque à gagner sur 10 ans d'exploitation, selon un prix qui sera défini ultérieurement ;
- l'achat du bois aux propriétaires, en attribuant la valeur qu'ils auraient eu dans 10 ans (prix non connu à ce jour).

Voté à l'unanimité

7. NOUVEAUX PROJETS / AMENAGEMENT

a. Caserne de la gendarmerie à Dampierre : validation de l'augmentation des effectifs

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur l'augmentation des effectifs conformément à la demande de la Gendarmerie Nationale, dont la correspondance est annexée au rapport préparatoire.

Voté à l'unanimité

b. Création d'un pôle éducatif de la Vallée de l'Ognon à Vitreux / Etudes et travaux connexes : répartition et engagements

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les préalables nécessaires à l'étude de faisabilité et à la réalisation du projet du pôle éducatif par la CCJN :
 - déconstruction des bâtiments existants situés sur la parcelle AE 152 par la commune de Vitreux ;
 - transfert par la commune de Vitreux de la propriété du foncier à la CCJN à l'euro symbolique (parcelles AE 67,152,216 + parcelle ZL 30 (future STEP) ;
 - communication par la commune de Vitreux à la CCJN de toutes les études ruissellement réalisées sur la commune ;
 - accord de la commune de Vitreux sur un projet de zonage réglementaire du futur PLUi, adapté au projet du pôle éducatif ;
 - prise en charge par la commune de Vitreux des travaux connexes, nécessaires au bon fonctionnement du pôle éducatif, notamment des VRD : viabilisation, y compris renforcement électrique par exemple ; aménagements des abords (accès, parking, arrêt bus...) et sécurisation (risque inondations...).
- demande à la commune de Vitreux de s'engager sur ces préalables.

Voté à l'unanimité

8. MONDE ASSOCIATIF

a. Attribution d'une subvention à l'association « Le Cheval Comtois »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- attribue une subvention d'un montant de 300,00 € à l'Association « Le Cheval Comtois » ;
- autorise le versement de cette subvention à l'Association « Le Cheval Comtois » ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2021 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

b. Attribution d'une subvention à l'association « Chez Antoine et Martin »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- attribue une subvention d'un montant de 300,00 € à l'Association « Chez Antoine et Martin » ;
- autorise le versement de cette subvention à l'Association « Chez Antoine et Martin » ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2021 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

c. Attribution d'une subvention à l'association « Modelair Club »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- attribue une subvention d'un montant de 1 000,00 € à l'Association « Modelair Club » ;
- autorise le versement de cette subvention à l'Association « Modelair Club » ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2021 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

d. Attribution d'une subvention à l'association « Le Trait Comtois » (Syndicat des Éleveurs du Jura)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- attribue une subvention d'un montant de 200,00 € à l'Association « Le Trait Comtois » ;
- autorise le versement de cette subvention à l'Association « Le Trait Comtois » ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2021 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

9. ENFANCE / JEUNESSE

a. Convention relative à la participation financière des frais de scolarités des écoles de la Communauté de Communes Jura Nord

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la mise en place de cette convention avec les communes de résidences concernées ;
- se prononce favorablement sur les termes de ladite convention ;
- autorise le Président à signer cette convention ainsi que tout avenant et acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à effectuer les titres de recettes aux différentes communes, chaque année, relatifs aux frais de scolarités de leurs enfants ;
- autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil à Fraisans

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la modification ;
- approuve le règlement de fonctionnement du Multiaccueil à Fraisans ;
- autorise le Président à signer ce règlement de fonctionnement et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. Validation du Projet Educatif De Territoire (PEDT)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le Projet Educatif de Territoire ainsi que ses annexes ;
- autorise le Président à signer ce Projet Educatif de Territoire et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

10. CULTURE

a. Convention de partenariat week-end « Chat Perché »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention ;
- se prononce favorablement sur les termes de ladite convention ;
- autorise le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20h40.

M. Alain GOMOT
Commune de VITREUX



Le Président,
Gérôme FASSENET

